

**QIIRO vous propose des modèles de documents juridiques éprouvés, à jour des dernières réformes et règlementations en vigueur. Néanmoins, nos modèles restent généraux et nécessitent d’être adaptés.**

**En cas de doute sur la rédaction ou les conséquences juridiques de l’un de nos modèles de documents, nous vous recommandons l’accompagnement par un professionnel du droit.**

Contrat de partenariat commercial

Entre les soussignées :

La société ou l’entreprise individuelle (*Nom de la société ou de l’entreprise individuelle, Forme sociale : SARL, SASU, etc.*), dont le siège social est situé (*Adresse, Code postal et Ville*), immatriculée au RCS de (*Lieu d’immatriculation et numéro SIREN*), représentée par (*Prénom et Nom du représentant de la société*),

Ci-après désignée “ **Nom de la société A** ”,

d'une part,

et

La société ou l’entreprise individuelle (*Nom de la société ou de l’entreprise individuelle, Forme sociale : SARL, SASU, etc.*), dont le siège social est situé (*Adresse, Code postal et Ville*), immatriculée au RCS de (*Lieu d’immatriculation et numéro SIREN*), représentée par (*Prénom et Nom du représentant de la société*),

Ci-après désignée “ **Nom de la société B** ”,

d'autre part,

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 - Objet**

Le présent contrat de partenariat a pour objet : (*Description du partenariat. - Précisez l’objet du partenariat. Par exemple : la recherche et la mise en relation de clients par la société A à la société B*).

Il prévoit les conditions et les modalités d’exécution dudit partenariat.

**Article 2 - Durée du contrat et résiliation**

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, étant entendu que chacune des Parties pourra y mettre fin à tout moment en respectant un délai de préavis de 3 mois.

***ou***

Le présent contrat est conclu pour une durée de (…), étant entendu qu’arrivée à son terme, le présent accord prendra fin automatiquement. Chacune des parties pourra y mettre fin à tout moment en respectant un délai de préavis de 3 mois.

Dès à présent, les parties renoncent à toute indemnité en cas de dénonciation du contrat en application du présent article.

**Article 3 - Rémunération**

*Une rémunération financière est-elle prévue ?*

*Le cas échéant, quelle est la rémunération prévue ? Par exemple : la société A sera rémunérée de 20 € pour chaque client envoyé à la société B.*

**Article 4 - Obligations des Parties**

Les Parties s’engagent, pendant toute la durée du présent accord, à coopérer afin de réaliser dans les délais impartis l’objet du présent accord tel que défini à l’article 1.

**Article 4.1 - Modalités d'exécution des obligations de *Nom de la société A***

*Quel est le contenu de la prestation que vous devrez effectuer ? Décrivez le plus précisément possible, les tâches que vous devrez effectuer. Par exemple : La société A s'engage à proposer à ses clients, sur son site internet, les services proposés par la société B. Elle devra mettre en place, un espace dédié à la présentation des services de la société B, ainsi que ses coordonnées : numéro de téléphone et lien vers son site.*

**Article 4.2 - Modalité d’exécution des obligations de *Nom de la société B***

*Quel est le contenu de la prestation que votre partenaire devra effectuer ? Décrivez le plus précisément possible les tâches qui devront être effectuées par votre partenaire. Par exemple : La société B s'engage en contrepartie à créer un numéro dédié pour renseigner les clients et leur apporter l'aide nécessaire. Elle s'engage également à proposer aux clients apportés par la société A, des tarifs préférentiels.*

**Article 5 - Exécution de bonne foi**

Les Parties s’engagent à exécuter le présent accord de bonne foi, à ce titre elles s’engagent à informer l’autre Partie lorsque dans le cadre de l’exécution du présent accord, l’une ou l’autre d’entre elles se trouve face à une difficulté ou à un différend.

**Article 6 - Confidentialité**

Les parties garantissent la confidentialité des informations et documents qui leur sont communiqués, par quelque moyen que ce soit, dans le cadre du présent contrat. Les parties garantissent la confidentialité sur les données recueillies auprès des clients à l’égard de tiers non autorisés.

Dans l’hypothèse où l’une des parties serait dans l’obligation de communiquer tout ou partie desdites informations sur demande d’une autorité publique ou administrative, elle s’engage préalablement à toute communication à aviser l’autre Partie dans un délai de 5 jours par lettre recommandée avec accusé de réception suivant la demande formulée par toute autorité publique ou administrative.

**Article 7 - Imprévision**

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l’article 1195 du Code civil, la Partie qui n’a pas accepté d’assumer un risque d’exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à l’autre Partie.

Cette demande devra faire état des difficultés rencontrées et devra être notifiée à l’autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de refus ou d’échec de la renégociation, les parties peuvent convenir de la résolution du contrat, à la date et aux conditions qu’elles déterminent, ou demander d’un commun accord au juge de procéder à son adaptation. A défaut d'accord dans un délai raisonnable, le juge peut, à la demande d'une partie, réviser le contrat ou y mettre fin, à la date et aux conditions qu'il fixe.

**Article 8 - Résolution du contrat**

En cas de manquement grave de l’une des Parties à ses obligations contractuelles constaté par courrier recommandé avec demande d’avis de réception valant mise en demeure d’y remédier sous un délai de préavis de trente (30) jours, l’autre Partie aura la faculté de notifier à l’issue dudit délai si le manquement subsiste, par courrier recommandé avec demande d’avis de réception, sa décision de résilier le présent contrat sans préjudice des dommages et intérêts auxquels cette dernière pourra prétendre du fait des manquements constatés.

Cette résiliation interviendra alors de plein droit et sans formalité à la date de réception de ladite notification de résiliation.

**Article 9 - Déclaration d’indépendance réciproque**

La relation établie entre les parties est celle d’entreprises indépendantes et autonomes. Aucune clause du contrat ne pourra être interprétée comme donnant à l’une des parties le pouvoir de diriger les activités de l’autre Partie, ni de contrôler l’autre de quelque manière que ce soit. Le contrat vise exclusivement l’objet défini en son Article 1 et ne contient aucune forme ni intention de constituer une société de droit ou de fait, les Parties étant dépourvues d’affectio societatis.

**Article 10 - Force majeure**

Tout événement échappant au contrôle des Parties, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, est considéré comme empêchant l’exécution de son obligation par le débiteur et entraîne la suspension du contrat.

La Partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l’autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Dans les cas où les circonstances visées ci-dessus se prolongent plus de trois (3) mois, chaque Partie peut demander la résiliation du contrat.

Si l’empêchement est définitif, le contrat est résolu de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

Aucune des deux parties ne sera tenue responsable du retard constaté en raison des évènements de force majeure.

**Article 11 - Loi applicable et juridiction compétente**

Le présent contrat est régi par la loi française et interprété conformément à celle-ci. Tout différend entre les Parties relatif au Contrat de partenariat, incluant son interprétation, sa formation, son exécution et sa cessation, et plus généralement tout différend opposant les Parties, de nature contractuelle ou délictuelle, sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège des parties.

**Article 12 - Signature en ligne**

En utilisant le système sécurisé de signature électronique des contrats créé sur la plate-forme, les Parties conviennent que le présent contrat est un exemplaire original et qu’il les lie légalement. Les Parties recevront un courrier électronique lorsque le contrat aura été signé et formalisé entre elles, preuve de son entière validité juridique.

Fait le (…) à (…).

Le premier partenaire,

**Nom de la société A**

Le second partenaire,

**Nom de la société B**